



Achat sur la foire exposition

Par **desbordes**, le **02/01/2008** à **11:00**

suite à la vente d'un bien j'ai du payer une plus value plus forte que prevue!
pendant ce temps j avais commande 1 salle de bain chez VOGICA sur la foire exposition. Le règlement était prévu comptant mais avec la plus value j'ai voulu annuler la vente car impossible de payer et crédit refusé. Lors de la signature j'ai émis 1 chèque de 3200€. Après négociations avec vogica sans trouver de solution amiable, ceux ci nous demande soit d'aller au tribunal soit de tout annuler en conservant les 3200€ d'ACOMPTE. Ont-ils le droit? que faire?